

Compte rendu du conseil d'administration de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (L'Institut Agro)

Séance du 17 mars 2022

30 membres présents, 8 membres représentés.

Après avoir constaté le quorum, Valérie Baduel ouvre la séance.

En introduction, Valérie Baduel annonce qu'un nouveau conseil d'administration s'installe. Il est composé de membres déjà présents dans le précédent conseil d'administration et de nouveaux membres. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation considère l'Institut Agro comme un acteur majeur du système de formation, de recherche, de développement et d'innovation agricole, indispensable au ministère, mais également aux acteurs professionnels et aux territoires. La crise sanitaire et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont mis en lumière le caractère essentiel des productions agricoles alimentaires.

Le conseil d'administration d'un établissement public en constitue l'organe de décision. Il lui revient de prendre les décisions de gestion courante, mais également les décisions stratégiques. La richesse du conseil d'administration, constitué paritairement de représentants du personnel et des étudiants et de personnalités extérieures, permettra de déterminer les orientations qui guideront l'Institut dans sa mission au service des politiques et des territoires, mais également au service des étudiants, toujours plus mobilisés et en recherche de sens. Chaque membre du conseil d'administration est invité à se présenter.

Valérie Baduel rappelle que l'Institut Agro est désormais composé de trois écoles, avec l'intégration de l'Institut Agro Dijon depuis le 1^{er} janvier 2022, qui présente la particularité d'avoir des Enseignants chercheurs relevant du Mesri.

Au nom de l'Institut Agro Rennes-Angers qui accueille cette réunion du conseil d'administration en présentiel, Alessia Lefébure souhaite la bienvenue aux administrateurs. Cette réunion se tient sur le site d'Angers, dont une partie des étudiants et des personnels est mobilisée par la préparation de l'Expo Flo, projet de végétalisation complète du campus dont l'inauguration portée par les étudiants est prévue le lendemain. Les administrateurs y sont conviés. L'Expo Flo se déroulera du vendredi 18 mars au dimanche 20 mars 2022.

1. Installation du conseil d'administration

1.1 Election du président du conseil d'administration et de son vice-président

Dominique Chargé confirme qu'il présente sa candidature, en binôme avec Laure Coudret-Laut. Président sortant, il propose de poursuivre son action dans le cadre du nouveau périmètre de l'Institut Agro, pour lequel il s'est impliqué dès le départ.

Son engagement trouve son origine dans la coopération agricole, qui l'a conduit à devenir acteur de l'enseignement supérieur et de sa visibilité.

Il promeut une démarche de maîtrise du destin du monde agricole en restant acteur des territoires, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de l'acte de production jusqu'à la satisfaction des consommateurs, qui sont également des citoyens, en adaptant les modèles et les filières qui constituent l'ensemble de cette chaîne.

L'histoire montre que les certitudes sont constamment remises en question. Les réponses apportées aux enjeux sociaux, économiques, écologiques et environnementaux doivent sans arrêt être réévaluées.

Déterminer les leviers à actionner concernant le changement climatique constitue ainsi un enjeu majeur, tout comme l'évolution des modes de consommation qui doivent être accompagnés et conjugués à des demandes sociales de plus en plus pressantes, notamment liées aux questions du bien-être et de la santé. Des attentes restent à satisfaire autour du thème du cadre de vie, en travaillant à la cohabitation des écosystèmes et de leur diversité. Il apparaît important de contribuer à une acceptabilité globale, sans perdre de vue la fonction originelle de nourrir la population. Ces questions ont trouvé une résonance autour de la thématique de la souveraineté alimentaire, qui s'appuie à la fois sur la compétitivité des métiers de l'agroalimentaire, c'est-à-dire l'équilibre économique des différents acteurs des chaînes de valeur, et sur les transitions et leurs outils.

L'engagement de Dominique Chargé au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit dans la volonté de donner aux établissements l'ambition et les moyens d'être précurseurs, prescripteurs, acteurs et accompagnateurs des changements, grâce à l'acquisition et au transfert des savoirs en sciences du vivant, en sciences économiques et en sciences humaines.

Au sein de l'Institut Agro, il a souligné l'importance de préserver la formation et la compétence de l'ingénieur agronome, architecte de la filière. Il a également soutenu la structuration d'un pôle de compétences pluridisciplinaire.

Dominique Chargé rappelle les convictions qui jalonnent son engagement : être au service des différents écosystèmes territoriaux et des structures socioéconomiques qui leur sont liées, donner plus de puissance et de visibilité aux écoles de l'Institut Agro, à leurs savoirs et à leurs compétences, créer un pôle de référence agricole, agroalimentaire, et de l'alimentation, éclairer et soutenir le décideur public dans ses prises de décisions s'inscrivant dans un cadre géostratégique mondial, faire de la pédagogie envers les différents acteurs de la société afin de favoriser la cohabitation de la diversité des agricultures et des territoires, et enfin, faire de l'Institut Agro un outil attractif et moderne permettant à ses étudiants d'acquérir les savoirs nécessaires pour devenir les acteurs de demain capables de répondre aux différents enjeux.

Dominique Chargé propose d'être le garant de l'écoute et de l'expression de chacun au sein du conseil d'administration, et de se mettre au service de l'Institut Agro, avec l'ensemble des acteurs qui le font avancer au quotidien.

Laure Coudret-Laut complète ces propos sur le thème de la dimension européenne et internationale de l'éducation et de la formation, dans laquelle elle est engagée depuis 2016, au sein de l'Agence Erasmus+. L'internationalisation du parcours des jeunes se révèle essentielle pour répondre aux défis présentés par Dominique Chargé.

Sylvie Avallone remercie, au nom des anciens élus, Dominique Chargé et Laure Coudret-Laut pour leur engagement dans le précédent conseil d'administration et leur candidature à la présidence et vice-présidence du nouveau conseil. Les anciens élus souhaitent, pour la prochaine mandature, que le conseil d'administration accorde davantage de temps aux discussions de fond relatives à la définition de la stratégie, avec les administrateurs et les élus, représentants des différentes catégories de personnel et des différentes écoles, qui doivent se trouver au cœur de la prise de décision.

Emeline Roquelle souligne que le passage à trois établissements modifie profondément les activités de l'Institut Agro, en apportant de nombreuses compétences relatives à l'appui à

l'enseignement technique agricole, qui forme notamment les futurs responsables d'entreprises agricoles. Elle souhaite savoir quelle est la vision des candidats sur cette sphère.

Délibération : Dominique Chargé est élu président du conseil d'administration avec 37 voix pour et 1 abstention.

Délibération : Laure Coudret-Laut est élue vice-présidente du conseil d'administration à l'unanimité.

Dominique Chargé remercie les membres du conseil. Il assure qu'il se rendra disponible lorsque des sujets particuliers nécessiteront des discussions au sein du conseil d'administration. Il a entendu le souhait des élus d'échanger davantage sur la stratégie en conseil d'administration. Il souhaite également organiser des temps de séminaire, réservés à des sujets spécifiques qui pourront être définis collégalement.

1.2 Désignation des membres de la commission disciplinaire (EC)

Catherine Prevel fait part des candidatures de Gerhard Buck Sorlin, Sylvie Avallone, François Colin et Thomas Karbowskiak pour le collège des professeurs, et de Matthieu Carof, Marie-Pierre Etienne, Matthieu de Labarre et Louis-Antoine Saisset pour le collège des maîtres de conférences. Faute d'élu au conseil d'administration du collège des représentants des personnels exerçant des fonctions d'enseignement, et d'insuffisances d'élus éligibles pour le collège des professeurs, la composition de la section disciplinaire sera complétée par l'organisation d'élections complémentaires au sein des collèges concernés en application de l'article R812-24-10 du code rural et de la pêche maritime.

Délibération : Gerhard Buck Sorlin, Sylvie Avallone, François Colin, Thomas Karbowskiak, Matthieu Carof, Marie-Pierre Etienne, Matthieu de Labarre et Louis-Antoine Saisset sont désignés membres de la commission disciplinaire des enseignants-chercheurs de l'Institut Agro à l'unanimité.

1.3 Désignation des représentants des personnels et des étudiants du conseil de gestion de la Fondation

Catherine Prevel fait part des candidatures de Pierre-Guy Marnet en tant que titulaire et de Sylvie Avallone en tant que suppléante pour le collège des professeurs, de Leïla Temri en tant que titulaire et de Marie-Pierre Etienne en tant que suppléante pour le collège des maîtres de conférences, de Rémi Gardet en tant que titulaire et d'Eliane Depalle en tant que suppléante pour le collège des AITOS, et de Tanguy Geslin, Théo Paris et Ianis Fortin pour le collège des étudiants.

Délibération : Pierre-Guy Marnet, Sylvie Avallone, Leïla Temri, Marie-Pierre Etienne, Rémi Gardet, Eliane Depalle, Tanguy Geslin, Théo Paris et Ianis Fortin sont désignés représentants des personnels et des étudiants au conseil de gestion de la Fondation avec 36 voix pour et 1 abstention.

1.4 Désignation des membres de la commission de contrôle des opérations électorales

Catherine Prevel fait part des candidatures de Laure Vidal Beaudet pour le collège des maîtres de conférences, et de Rémi Gardet et Eliane Depalle pour le collège des AITOS.

Délibération : Laure Vidal Beaudet comme présidente, Rémi Gardet et Eliane Depalle comme assesseurs, sont désignés membres de la commission de contrôle des opérations électorales à l'unanimité.

1.5 Désignation des membres de la commission finance et emploi de l'Institut Agro

Catherine Prevel fait part des candidatures de Pierre-Guy Marnet pour le collège des professeurs, Marie-Pierre Etienne et Bénédicte Fontez pour le collège des maîtres de conférence, Christine Heuzé, Rémi Gardet, Monique Royer et Emeline Roquelle pour le collège AITOS, Tanguy Geslin, Ronan Lhotelier et Océane Granger pour le collège des étudiants.

Délibération : Pierre-Guy Marnet, Marie-Pierre Etienne, Bénédicte Fontez, Christine Heuzé, Rémi Gardet, Monique Royer, Emeline Roquelle, Tanguy Geslin, Ronan Lhotelier et Océane Granger sont désignés membres de la commission finance et emploi de l'Institut Agro à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 janvier 2022

Délibération : le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 est approuvé avec 31 voix pour et 6 abstentions.

3. Actualités de l'Institut Agro

3.0 Point d'information sur l'Institut Agro, sa trajectoire et les grandes échéances

Anne-Lucie Wack présente, à l'attention de nouveaux administrateurs, un point d'avancement global sur l'Institut Agro depuis sa création, sa trajectoire et ses grandes échéances à venir. Elle souligne le triple défi que l'établissement doit relever, en devant tout à la fois construire et organiser le nouvel établissement, mettre en place son organisation et sa gouvernance, à 2 puis 3 écoles ; construire son projet stratégique ambitieux ; installer le nouvel établissement dans le paysage national et international. Elle souligne l'ampleur du travail réalisé, et la large mobilisation collective. Elle illustre les avancées marquantes de l'établissement depuis le dernier conseil d'administration du 11 janvier 2022. Le diaporama support à la présentation d'Anne-Lucie Wack est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

Anne-Lucie Wack donne la parole aux directeurs d'écoles pour compléter sa présentation et illustrer son propos.

Carole Sinfort présente les réponses faites aux appels à projets dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) Compétences et métiers d'avenir (CMA) portés au niveau de l'Institut sur chacun des sites (cf diaporama).

François Roche-Bruyn présente les grandes lignes du projet stratégique de l'Institut Agro à horizon 2030.

Alessia Lefébure présente le Fonds incitatif 2022 de l'Institut Agro lancé en interne pour aider les collectifs à travailler ensemble. Elle souligne que l'initiative a dépassé les attentes, avec la réception de 26 projets, répartis sur l'ensemble des axes. Les montants demandés dépassent l'enveloppe annuelle du fonds, mais tout sera mis en œuvre pour pouvoir en soutenir un nombre important.

Anne-Lucie Wack conclut la présentation en indiquant que le nouveau conseil d'administration s'installe au moment où doivent se finaliser le projet stratégique 2030 et le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2028. Elle souligne que ce conseil d'administration verra aussi pendant sa mandature la première évaluation HCERES en 2023-24. Elle précise que le prochain conseil d'administration du 24 mai 2022 sera une séance exceptionnelle consacrée à la création du comité social d'administration (CSA) et de ses formations spécialisées, et que

le conseil d'administration du 28 juin 2022 sera consacré à la présentation du projet stratégique, pour une validation finale au conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Emeline Roquelle remarque un foisonnement d'actions, certes très stimulant, mais qui demande de prendre le temps nécessaire à la réflexion. En outre, l'interconnaissance pourra également s'opérer au travers des objets de travail initiaux, vecteurs de transversalité.

David Alis salue la résilience, l'engagement et l'ambition du nouvel établissement. L'Université de Rennes 1 soutiendra cette dynamique, au service d'une ambition collective. Au sujet du calendrier, l'ensemble des établissements de l'Université de Rennes se trouvent dans la vague B, avec des contrats de six ans courant de 2022 à 2027. L'enjeu se montre colossal, et Rennes 1 pourra contribuer à cette réussite collective, au travers de projets de site dont certains sont déjà lancés. Sur le site de Rennes, deux rendez-vous sont programmés avec le MESRI, le 2 juin 2022 pour le contrat de site, et le 7 juin 2022 avec de nombreuses autres institutions.

Nicolas Gausserès salue le travail réalisé ces dernières années, et souligne l'importance d'y avoir associé les étudiants et leur vision du monde. Il souhaite savoir si un étalement dans le temps des nombreuses actions découlant des cinq axes est envisagé, et souligne qu'engager trop d'actions peut finir par nuire à la lisibilité. Il serait intéressant de souligner quatre ou cinq actions ou transformations majeures entreprises par l'Institut Agro. Enfin, mettre en lumière ce qui n'aurait pas existé sans l'Institut Agro permettrait de souligner que ce regroupement représente plus que la somme de trois établissements.

Carole Sorreau souligne l'importance et l'ampleur du travail accompli. Donner de la visibilité à l'enseignement supérieur agronome français dans le monde est essentiel, et l'Institut Agro réalise un travail fédérateur, pour son image en France et à l'international.

[3.1 Principales avancées et faits marquants depuis le conseil d'administration du 11 janvier 2022](#)

Ce point a été traité conjointement au point précédent.

4. Dispositif national d'appui à l'enseignement technique agricole

[4.1 Bilan de l'année 2021 et approbation de la convention avec la DGER](#)

Thierry Langouët présente le diaporama sur l'appui à l'enseignement technique agricole, annexe 2 de ce compte-rendu.

Monique Royer souhaite savoir si les crédits seront centralisés par l'Institut Agro, ou directement distribués aux écoles.

Thierry Langouët répond que les sommes seront créditées sur un compte de l'Institut Agro, puis réaffectées aux écoles.

Valérie Baduel souligne que l'enseignement technique agricole offre un périmètre étendu de formations – générales, technologiques et professionnelles – à l'agriculture ainsi que dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau, mais également des services à la personne. L'enseignement technique agricole répond aux enjeux des filières, des territoires et de la ruralité, avec une importante diversité de jeunes. Depuis 2014, la loi prévoit que tous les établissements d'enseignement supérieur agricole doivent assurer une mission d'appui à l'enseignement technique. La DGER se réjouit de voir les acteurs principaux du dispositif national d'appui réunis au sein de l'Institut Agro, afin de développer une approche intelligente et collective.

Isabelle Plassais affirme que les politiques publiques que doit porter l'enseignement technique agricole, même soutenues par le dispositif national d'appui (DNA) et l'évolution de la formation des personnels, se montrent trop importantes. Pour qu'elles soient concrètement mises en œuvre, la relation sur le territoire au plus près des acteurs est nécessaire. Elle s'interroge sur les conditions d'association des forces et des compétences afin d'être le plus efficace possible.

Emeline Roquelle remarque que le cahier des charges de la DGER oblige les établissements engagés dans l'appui à disposer de compétences très diverses, et par conséquent à attirer les talents. Or le plafond d'emploi constitue un frein à ce besoin. En outre, le lien supérieur-technique reste à créer, et il serait souhaitable qu'un espace dédié lui soit attribué.

Christine Heuzé constate avec beaucoup de satisfaction que l'évocation du DNA et plus généralement l'appui à l'enseignement technique suscite beaucoup d'intérêt, mais regrette le manque de ressources par rapport à l'importance du sujet. Elle souligne l'importance des liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique dans l'élaboration du 7^{ème} schéma pour l'enseignement technique qui est en cours d'élaboration en collaboration avec la DGER.

Délibération : la convention relative au concours financier du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la mise en œuvre du programme d'actions 2022 réalisé dans le cadre du dispositif national d'appui (DNA) à l'enseignement technique agricole, sous réserve de validation du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, et l'autorisation pour la directrice générale de signer cette convention, est approuvée à l'unanimité.

5. Gouvernance

5.1.1 Délégation de pouvoir au profit de la Directrice générale

Laurent Gebel explique que la précédente délibération concernant la délégation de pouvoir au profit de la Directrice générale, qui n'impliquait que deux écoles, doit être de nouveau approuvée avec l'intégration d'AgroSup Dijon.

Compte tenu de cette nécessaire modification, il est également proposé d'élever le seuil de délégation pour les droits de scolarité et de le passer de 10.000 euros à 15.000 euros.

Délibération : la délégation de pouvoir au profit de la Directrice générale est approuvée avec 35 voix pour et 2 abstentions.

5.1.2 Règlement intérieur de l'Institut Agro

Catherine Prevel rappelle que le règlement intérieur est également modifié pour prendre en compte les modifications apportées par le décret n°2021-1723 du 20 décembre 2021 portant intégration d'AgroSup Dijon à l'Institut Agro a déjà été approuvé dans l'ensemble des conseils d'école et au comité technique.

Délibération : le règlement intérieur de l'Institut Agro est approuvé à l'unanimité.

5.2 Finances

5.2.1 Comptes financiers 2021 et affectation des résultats :

- AgroSup Dijon

Benoît Vieille explique que la prévision 2021, volontairement prudente dans sa version initiale, compte tenu du contexte sanitaire, a été réajustée. Le compte financier 2021 d'AgroSup Dijon

se caractérise par une situation viable, avec des recettes et des charges en augmentation. Le fonds de roulement se reconstitue, avec en perspective un programme immobilier qui reste à financer et à prioriser. Avec 3,6 millions d'euros, le solde budgétaire dépasse les prévisions établies à -1,2 million d'euros. Le résultat patrimonial facial atteint 1,1 million d'euros, pour un budget de 211.000 euros. La capacité d'autofinancement s'élève à 1,7 million d'euros, dépassant l'objectif fixé à 900.000 euros.

Gérald Mathiron ajoute que la comptabilité de l'établissement a été marquée en 2021 par les conséquences du contexte sanitaire, les travaux préparatoires à l'intégration dans l'Institut Agro, et plusieurs investissements. Il a été décidé de surseoir à l'intervention des commissaires aux comptes pour la certification des comptes de l'exercice 2021.

Délibération : le comptes financier 2021 d'AgroSup Dijon est approuvé à l'unanimité.

- Fondations

Jérémy Fourreau annonce que la Fondation AgroCampus Ouest a terminé l'exercice 2021 avec un solde budgétaire positif de 110.000 euros, et avec un taux d'exécution ne se situant qu'à 66% du budget.

Christophe Roullé précise que les charges et produits de fonctionnement présentent une importante augmentation, tout comme le résultat qui s'établit à 174.000 euros, et la capacité d'autofinancement. Le fonds de roulement se monte à 420.000 euros et la trésorerie à 430.000 euros.

Jérémy Fourreau ajoute que les comptes 2021 de la Fondation d'AgroCampus Ouest et ceux de la Fondation de Montpellier SupAgro ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. La Fondation de Montpellier SupAgro présente un solde budgétaire bénéficiaire de 403.000 euros, pour un taux d'exécution de 81%.

Christophe Roullé assure que la situation patrimoniale de la Fondation de Montpellier SupAgro est saine, avec un résultat positif de 63.000 euros, un fonds de roulement de 587.000 euros, et une trésorerie de 1,378 million d'euros.

Anne-Lucie Wack précise que désormais l'Institut Agro dispose d'une fondation unique.

Délibération : le compte financier 2021 de la Fondation de Montpellier SupAgro est approuvé avec 33 voix pour et 1 abstention.

Délibération : le compte financier 2021 de la Fondation d'AgroCampus Ouest est approuvé avec 31 voix pour et 2 abstentions.

- Institut Agro

Jérémy Fourreau indique que le budget principal de l'Institut Agro présente un solde budgétaire bénéficiaire en 2021, à 2,35 millions d'euros. L'exécution a atteint 84%. Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire d'environ 400.000 euros, en raison de recettes qui n'ont pas pu être encaissées sur l'exercice. La capacité d'autofinancement s'élève à 1,9 million d'euros, en diminution de 48% par rapport à l'exercice 2020. Le fonds de roulement diminue également. En revanche, la trésorerie connaît une augmentation, et se situe désormais à 25,4 millions d'euros. La situation financière de l'Institut Agro se montre saine et permet de garantir sa

soutenabilité à court comme à moyen terme. La stratégie financière mise en œuvre par l'Institut Agro se décline en deux grands axes majeurs, avec l'accompagnement du cabinet Deloitte et la migration vers un SI finance commun à l'ensemble des écoles sous tutelle DGER à l'horizon 2026.

Luc Neuville souligne le contexte particulier de l'Institut Agro qui regroupe trois écoles et souligne la nécessité de sécuriser la chaîne comptable financière et budgétaire. Il propose également de mettre en place un contrôle interne financier, avec un volet budgétaire et un volet comptable.

Gaëlle Malécot-Tamborini indique que cela est bien prévu dans le plan d'action finances de l'Institut Agro et dans sa mise en œuvre.

Délibération : le compte financier 2021 de l'Institut Agro est approuvé à l'unanimité.

5.2.2 Admission en non-valeur

Christophe Roullé propose l'admission en non-valeur d'une créance émise à l'encontre du complexe horticole d'Agadir, pour un montant de 14.300 euros. Aucun moyen d'action n'ayant pu aboutir et le coût de poursuites à l'étranger se montrant plus élevé que la créance elle-même, le conseil d'administration est invité à se prononcer sur son admission en non-valeur.

Délibération : l'admission en non-valeur est approuvée avec 33 voix pour et 1 abstention.

5.2.3 Demande de remise gracieuse

Christophe Roullé explique qu'une demande de remise gracieuse est sollicitée par son prédécesseur. En effet, les agents comptables assument personnellement la responsabilité des manques qui peuvent advenir dans le recouvrement des recettes. La demande de remise gracieuse concerne un débit, à hauteur de 13.298,55 euros. La procédure ne se poursuivra qu'avec l'avis favorable du conseil d'administration. Cette action dégagerait l'agent comptable de sa responsabilité, mais n'aurait aucune conséquence budgétaire pour l'Institut. Enfin, différentes mesures correctives ont été mises en place afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Délibération : la demande de remise gracieuse est approuvée à l'unanimité.

5.3 Ressources humaines

5.3.1 Promotion interne des enseignants-chercheurs du MESRI de l'Institut Agro Dijon (repyramidage)

Laurent Gebel explique que le MESRI a prévu des mesures de repyramidage, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR), pour permettre des promotions de maîtres de conférences au grade de professeur des universités. Un poste de professeur des universités a été attribué dans ce cadre à l'Institut Agro Dijon en 2021, et aucun poste n'est attendu en 2022. Le conseil d'administration est invité à délibérer sur le choix de la section disciplinaire à laquelle sera attribué le poste. Le MESRI a fortement conseillé la section 64, biochimie et génie génétique, qui affiche le déséquilibre le plus important entre les maîtres de conférences et les professeurs des universités.

Jacques Grober souhaite savoir pourquoi la section 65, qui ne dispose d'aucun professeur, n'est pas proposée.

Laurent Gebel indique qu'il est possible qu'aucun des trois maîtres de conférences de la section 65 ne remplisse les critères de dépôt de dossier.

Marie-Pierre Etienne souhaite préciser que cela a des incidences pour les enseignants-chercheurs des autres sections, le choix de la section désignant le vivier choisi.

Délibération : le choix de la discipline 64 pour la promotion interne des maîtres de conférence du MESRI de l'Institut Agro Dijon est approuvée avec 25 voix pour et 2 abstentions.

Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : mardi 24 mai 2022 à 10h.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
FEUILLE D'EMARGEMENT
JEUDI 17 MARS**

MEMBRES DE DROIT			
	Présence	Pouvoir	Signature
Mme Valérie BADUEL Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche	présente		
Mr Yvan LAGADEUC Conseiller scientifique et pédagogique - DGESIP	excusé	A Mme Valérie BADUEL	
Mr Cyril KAO Directeur de l'Enseignement supérieur, des Sites et de l'Europe INRAE	présent		
Mr David ALIS Président de l'Université Rennes 1	présent		
Mr Philippe AUGE Président de l'Université Montpellier	excusé	A Mr Cyril KAO	
Mr Vincent THOMAS Président de l'Université de Bourgogne	excusé	A Mr Cyril KAO	
Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers	présente		
Mr Michel PENET Président du conseil d'école de l'Institut Agro Montpellier	présent		

Mr Jean-Marc BOURNIGAL Président du conseil d'école de l'Institut Agro Dijon	excusé	A Mme Hélène GUIDO- HALPHEN	
MEMBRES NOMMÉS			
Mr Jean-Marie BARILLERE Président de l'Union des maisons de Champagne	excusé	A Mr Michel PENET	
Mr François BEAUPERE Président de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	excusé	A Mr Dominique CHARGÉ	
Mme Corinne BITAUD Directrice de l'Institut technique de l'horticulture	présente		
Mr Dominique CHARGÉ Président de la Coopération agricole	présent		
Mme Laure COUDRET-LAUT Directrice d'Erasmus+	présente		
Mr Nicolas GAUSSERES Directeur Nutrition de Danone	présent		
Mr Pierre GUEZ Président de l'Association FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté	excusé	A Mr Dominique CHARGÉ	
Mme Bettina LAVILLE Présidente et fondatrice du Comité 21, Conseillère d'Etat honoraire	excusée		
Mme Isabelle PLASSAIS Directrice de l'EPLEFPA de Marmilhat, Présidente de l'Union nationale de l'enseignement agricole public	présente		
Mme Carole SORREAU Directrice Groupe – Business development/Directrice des relations institutionnelles	présente		
MEMBRES ELUS			

Représentant des professeurs et personnels assimilés

Mr Pierre-Guy MARNET

présent

Mme Sylvie AVALLONE

présente

Mr Philippe CAYOT

présent

Représentants des maîtres de conférences et assimilés

Mme Marie-Pierre ETIENNE

présente

Mme Laure VIDAL BEAUDET

présente

Mme Leïla TEMRI

présente

Mr Louis-Antoine SAISSET

présent

 Mr Matthieu DUBOY DE
LABARRE

présent

Mr Jacques GROBER

présent

Représentants des personnels IATOS

Mme Christine HEUZE

présente

Mr Rémi GARDET

présent

Mme Monique ROYER

présente

Mme Giliane GRANJEAN

présente

Mme Emeline ROQUELLE

présente

Mr Arnaud COFFIN

présent

Représentant des étudiants

Mr Ronan LHOTELIER

présent

Mr Théo PARIS

présent

Mr Tanguy GESLIN

présent

Mr Ianis FORTIN

présent